

Actualité

SEUAT



www.seuat.ca

Volume 27 no 2

Décembre 2012

Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue

Dans ce numéro :

- Réseau de l'éducation des adultes 2
- Renonciation à l'assurance salaire 3
- Quand s'arrêtera l'attaque faite aux femmes... 3
- Modification au régime d'assurance maladie 4



Toujours soucieux de l'environnement, cette brochure sera distribuée en quantité réduite mais sera plutôt disponible pour tous nos membres sur notre site web:

www.seuat.ca

COMMUNIQUÉ



LUC GRAVEL ÉLU À LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'UNGAVA ET DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Le SEUAT est heureux d'annoncer l'élection de Monsieur Luc Gravel à la présidence de l'organisation. Les deux candidats qui ont brigué les suffrages pour occuper le poste de présidence sont Mme Micheline Tremblay, présentement vice-présidente et M. Luc Gravel. Tous deux ont mené une campagne électorale qui les a conduits aux quatre coins du territoire.

Monsieur Gravel enseigne les mathématiques au secondaire à la Commission scolaire de Rouyn-Noranda depuis plus de 20 ans. Il siège aussi au Conseil d'administration du SEUAT depuis juillet 2003 dans les fonctions de direction de district pour le District de Rouyn-Noranda.

Rappelons que la présidence du SEUAT est devenue vacante à la suite de l'élection de Marc Nantel à la première vice-présidence de la CSQ à la fin juin. En vertu des statuts du SEUAT, c'est par suffrage universel dans chacun des 131 établissements du territoire du SEUAT, que les membres ont pu exercer leur choix.

Sincères félicitations à M. Luc Gravel !

Le temps des Fêtes nous donne une fois de plus l'occasion de vous souhaiter nos meilleurs vœux de santé, joie et bonheur et que la Nouvelle Année soit des plus prospères !

Un très joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2013 à toutes et à tous !!

Mot du président

Luc Gravel
Président

Bonjour à toutes et à tous,

Pour la première fois, je m'adresse à vous à titre de président de notre syndicat. Je désire profiter de l'occasion, bien que j'ai déjà pu le faire de vive voix auprès de plusieurs d'entre vous lors de la récente tournée sur l'avenir du SISP, pour vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée lors des élections du 15 octobre dernier. Je désire aussi profiter de cette tribune pour féliciter Mme Tremblay pour sa campagne et lui dire à quel point (suite...)

Mot du président (suite)

son implication nous est précieuse. Tel que mentionné lors du dernier numéro de l'Actualité SEUAT, je réitère mon engagement à mettre les mêmes efforts à vous représenter que ceux que j'ai mis à représenter les enseignantes et les enseignants de Rouyn-Noranda au cours des neuf dernières années à titre de direction de district. Au cours des prochains mois, les défis seront nombreux et de taille. Je suis convaincu qu'avec votre appui, celui de notre équipe de délégués(es), des membres du conseil régional ainsi que ceux du conseil d'administration, nous serons en mesure de les relever. Encore une fois, notre profession risque d'être dans la mire de plusieurs et ce, afin de servir leurs intérêts personnels. Que ce soit les commissions scolaires qui, affectées par des coupures à répétitions, seront sans doute tentées de pousser nos conventions collectives à leurs

limites afin de répondre aux exigences financières du gouvernement, encore, ces apprentis sorciers qui du seul fait qu'ils ont fréquenté l'école, croient connaître les solutions aux problèmes que vit notre système d'éducation. Même si j'ai dû aller à plusieurs reprises au garage avec mon véhicule, cela n'a jamais fait de moi un mécanicien... Il faut leur rappeler qu'année après année, l'OCDE considère notre système d'éducation comme l'un des meilleurs au monde et qu'il fait l'envie de plusieurs autres nations et ce, en grande partie grâce aux enseignantes et enseignants qui oeuvrent chaque jour auprès de nos élèves. Notre système est-il perfectible? Évidemment, mais pour ce faire, il faut se donner les moyens de nos ambitions. Pour ce, nous devons militer pour que le gouvernement fasse de l'éducation une vraie priorité pour notre société et non pas seule-

ment un bon sujet de campagne électorale. Le gouvernement doit cesser de couper dans les budgets de l'éducation et de toujours prétendre que cela n'aura pas d'impact sur la qualité des services à l'élève. Nous savons tous, nous qui sommes dans les écoles, que rien n'est plus faux. Il se doit de réinvestir. Nous sommes les véritables professionnels de l'éducation et soyons fiers de nos réalisations et utilisons toutes les tribunes qui nous sont offertes pour dénoncer ces attaques. Pour terminer, à l'approche du temps des fêtes, je désire vous souhaiter à toutes et à tous des moments privilégiés avec vos proches, un Joyeux Noël, une Bonne Année et peut-être aussi un petit peu de repos (et quelques excès).
À l'année prochaine...

Luc Gravel
Président du SEUAT

Réseau de l'Éducation des adultes

C'est vendredi, le 7 décembre 2012, que se tenait le réseau de l'Éducation des adultes à Québec. Deux participants du SEUAT étaient présents soit Mme Paule Gagné, directrice du district de la Baie-James et responsable politique FGA du réseau SEUAT de même que M. Sylvain Houle, enseignant à l'EDA au Centre l'Horizon de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

« Plus de 120 personnes étaient réunies et ont discuté des résultats de l'enquête sur la FGA que la FSE a mené ces dernières années. Je trouve intéressant pour les profs de voir le résultats des consultations qu'ils ont remplies. De plus, une bonne partie de la rencontre a porté sur le renouveau pédagogique et aussi les solutions pour favoriser son implantation. On a aussi échangé sur les moyens pour favoriser la concertation dans les milieux. En dernier lieu, nous avons aussi parlé de l'ICÉA (Institut de coopération pour l'éducation des adultes) et concernant ce dernier, il y aura une rencontre à la fin mai... et la FSE en fera partie » a noté M. Sylvain Houle.

Dès que nous aurons d'autres informations concernant l'EDA, nous vous les transmettrons.

Jacques Blanchet
Conseiller dossiers FGA

L'ACTUALITÉ SEUAT

Volume 27 No 2

145, Perreault Est
Rouyn-Noranda, Qc
J9X 3C3

Téléphone: 819-762-0929
Télécopieur: 819-762-0130

Site web:

www.seuat.ca

Rédaction:

Jacques Blanchet

Montage:

Francine Boucher

Collaboration:

Luc Gravel
Micheline Tremblay
Jacques Blanchet

RELATIONS DE TRAVAIL / Francine Magny / Francis Noël / Jacques Blanchet**Renonciation à l'assurance salaire**

Prévoyez-vous prendre votre retraite au cours des deux prochaines années, soit en 2012-2013 ou 2013-2014 ?

Si votre réponse est **OUI**, lisez bien ceci:

Comme vous le savez, la participation au régime complémentaire 2 d'assurance salaire de longue durée est obligatoire pour toutes et tous. Cependant, il vous est possible, selon certaines conditions, de renoncer à l'assurance salaire de longue durée de la SSQ et ainsi économiser les primes de cette couverture. Il faut donc analyser, selon le cas, la valeur du bénéfice en le comparant au coût annuel de la protection d'assurance.

Si vous avez effectué 35 ans de service cotisé au terme de deux ans d'assurance salaire versée par l'employeur, il sera inutile de continuer de payer des primes. La raison est fort simple. Étant éligible à une retraite sans réduction actuarielle, vous ne pourrez bénéficier de prestations car en vertu du contrat CSQ-SSQ, vous serez obligé de demander une rente de retraite.

Ce droit de renonciation est exclusif aux personnes touchées par l'un ou l'autre des cas suivants:

- Ne pas être invalide au moment de la demande de renonciation;
- être participant(e) au RRE;
- être participant(e) au RREGOP et détenir 33 ans de service et plus;
- être âgé(e) de 53 ans et plus;
- avoir signé une entente de départ pour la retraite (sans possibilité de retour) pourvu qu'il y ait deux ans ou moins entre la date de renonciation et la date de départ.

Nous vous suggérons de communiquer avec nous afin d'évaluer la pertinence de renoncer ou non à l'assurance salaire de longue durée. La personne qui désire se prévaloir du droit de renonciation doit faire parvenir à SSQ, par le biais de son employeur, le formulaire « **Droit de renonciation au régime d'assurance salaire de longue durée** ».

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat.

Réseau des femmes***Quand s'arrêtera l'attaque faite aux femmes concernant le droit pour l'accès à l'avortement ?***

Le 26 septembre dernier, la motion 312 touchant le droit du fœtus a été défaite à 203 contre 91. Soupirez de soulagement...de courte durée. Madame Rona Ambrose, ministre de la Condition féminine, dont le mandat est de promouvoir le respect des droits des femmes et leur accès à une pleine égalité, s'est prononcée en faveur de la motion 312. Aurons-nous des explications sur les motifs justifiant son vote en faveur de la réouverture du débat sur le droit à l'avortement ? Jusqu'à ce jour, elle se garde de tout commentaire.

Nous serions tentés de croire que le dossier est clos, que les femmes pourront désormais avoir la liberté de choix, des services de qualité par un accès universel et gratuit. Rien n'est si assuré.

Malgré le résultat du vote, un autre député pro-vie, Mark Varana, a déposé une nouvelle motion remettant le sujet du droit à l'avortement à l'avant-plan.

Nous devons donc demeurer vigilantes et vigilants.

« La ministre a rompu le lien de confiance avec les femmes et a rompu la promesse électorale de son propre parti, a lancé le député bloquiste André Bellavance. Est-ce que le premier ministre va la congédier ? »

Vous pouvez signer la pétition demandant la démission de madame Rona Ambrose.

Micheline Tremblay

Vice-présidente

Responsable politique du réseau des femmes

MODIFICATION AU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

Remboursement des médicaments non génériques

Dans le cadre du renouvellement du contrat du régime d'assurance maladie pour l'année 2013 et pour contrer l'augmentation des coûts en assurance maladie, le Conseil général de la CSQ a adopté une modification au régime en ce qui concerne la garantie de remboursement des médicaments.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2013, la garantie de remboursement des médicaments pour lesquels existe une copie générique est portée à 68 % au lieu de 80 %. Toutefois, si le médecin indique de ne pas substituer le médicament parce que cela entraînerait pour la personne une réaction indésirable importante, la garantie de remboursement demeure à 80 %.

Le saviez-vous ?

Choisir un médicament générique permet de contribuer à diminuer les coûts de votre régime d'assurance maladie et de diminuer les coûts assumés par la personne assurée.

Exemple d'économies possibles

Médicament	Coût moyen mensuel ¹	Coassurance	Coût mensuel pour le régime	Coût mensuel pour la personne assurée
Lipitor (version d'origine)	83,60 \$	X 80 %	66,88 \$	16,72 \$
		X 68 %	56,85 \$	26,75 \$
Atorvastatin (version générique)	37,26 \$	X 80 %	29,81 \$	7,45 \$

Que faire ?

- Lorsque vous vous procurez un médicament prescrit, demandez à votre médecin ou à votre pharmacien s'il existe une version générique adaptée à vos besoins.
- Dans le cas où votre médecin refuse la substitution du médicament par une version générique, lui demander de compléter le formulaire « Demande de remboursement pour des médicaments de marque déposée » disponible sur le site de SSQ à l'adresse suivante : http://www.ass-collective.ssq.ca/frmain_ps_formulaires.asp. Ce formulaire permettra à SSQ de traiter votre demande de remboursement d'un médicament non générique.

¹ Coût moyen mensuel réclamé chez SSQ Groupe financier pour la période du 1er mars 2011 au 29 février 2012. Pour un médicament donné, le prix varie selon la teneur (10mg, 20mg, etc.) et la région.

